



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TRÉVENEUC EN DATE DU 20/01/2022

L'An Deux Mil Vingt Deux, le Vingt Janvier à Dix -Neuf Heures et Trente Minutes le Conseil Municipal de TRÉVENEUC, Légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Marcel SERANDOUR, Maire.

: Guy CHARBONNIER, Arthur ESPIVENT de la VILLESBOISNET, Annick KERVOËL, Linda LE BERRE, Sandrina MENDES, Eric MERIENNE, Marie-Gabrielle ROLLAND, Marcel SERANDOUR

ABSENTS REPRÉSENTÉS : Vanessa LE MERCIER, procuration à Annick KERVOËL - Bernadette JACQUEMARD, procuration à Marie-Gabrielle ROLLAND - Amélie GOULVEN, procuration à Sandrina MENDES

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sandrina MENDES

La séance est ouverte à dix-neuf heures et trente minutes par Monsieur le Maire. Approbation du dernier compte rendu à l'unanimité

1. DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE BUDGET PRIMITIF 2022

Exposé des motifs :

Monsieur le Maire expose qu'afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2022, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2021.

- Chapitre 20 : 68 800 € soit : 17 200 €
- Chapitre 204 : 14 864 € soit : 3 700 €
- Chapitre 21 : 385 855 € soit : 96 400 €
- Chapitre 23 : 75 488 € soit : 18 800 €

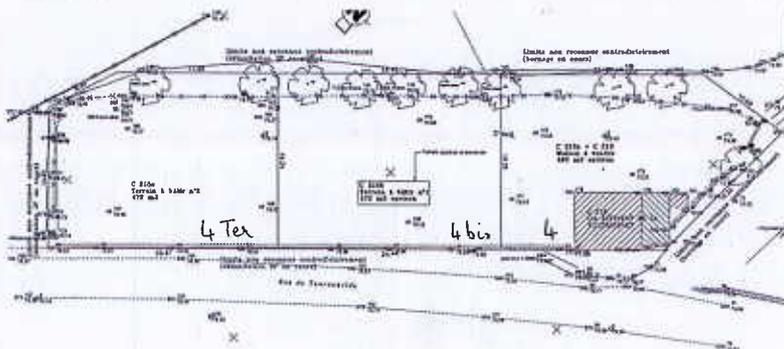
Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement de 2022 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2022

2. NUMEROTATION NOUVELLES HABITATIONS RUE DE TOURNEBRIDE

Exposé des motifs :

La création de deux nouvelles maisons d'habitation rue de Tournebride requiert leur numérotation.



Ainsi, elles seront numérotées 4 Bis et 4 Ter rue de Tournebride, ainsi que cela figure sur le plan.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** la numérotation des deux nouvelles maisons d'habitation au 4 bis et 4 Ter rue de Tournebride.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- VALIDE la numérotation des trois nouvelles maisons d'habitation au 4, 4 bis et 4 Ter rue de Tournebride.

3. DECISION MODIFICATIVE BP 2021 LOTISSEMENT DES COATINEAUX

Exposé des motifs :

Afin de corriger une erreur d'écriture sur le Budget Primitif 2021 du lotissement des Coatineaux, il convient de prendre une décision modificative :

Section de Fonctionnement – Recettes

002 : Report de Fonctionnement : 0.09 €

7588 : Autres produits de gestion courante : -0.09 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- VALIDE la décision modificative n°1 du BP 2021 du lotissement des Coatineaux

La séance est close à 20h05

La secrétaire de séance

Sandrina MENDES

